



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



ACCREDITATION
N°4-0523,
LISTE DES SITES ET
PORTÉE DISPONIBLE
SUR WWW.COFRAC.FR

NUMÉRO E-E7856

VALABLE JUSQU'AU 26/09/2024

ÉDITÉ LE 21/03/2024

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 07/02/1984
Forme juridique : SAS
Capital : DEPUIS LE 01/01/2017
66 500

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RM

Siret : 329 164 784 00020
Code NACE : 4391A
Numéro caisse de congés payés : 1713970-12

Assurance Responsabilité Travaux :
ACTE IARD 2/669119

Assurance Responsabilité Civile :
ACTE IARD 2/669119

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2022

Raison sociale : SA BALLAT MENUISERIE CHARPENTE

677 AVENUE DE RODEZ
ZONE ARTISANALE DE RAMASSOT
12160 BARAQUEVILLE

Téléphone : 05 65 69 01 98
Portable :

Fax :

Site Internet : www.ballat-menuiserie-charpente.fr
E-mail : contact@ballat.fr

Responsabilité légale :
WINCOV (912 096 088) / VAYSSADE LUDOVIC DIRECTEUR GENERAL DELEGUE /
DURAND ANTOINE DIRECTEUR GENERAL DELEGUE

Effectif moyen : 10 Tranche de classification : EFF2A

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
3152 PROB	Couverture en métaux sauf plomb (Technicité confirmée) Mention RGE	07/03/2024
3511	Fourniture et pose de menuiseries extérieures en maison individuelle, petit collectif et petit tertiaire Mention RGE	06/09/2022
7131	Isolation thermique par l'extérieur (Technicité courante) Mention RGE	22/09/2020

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Fenêtres, volets, portes donnant sur l'extérieur	01/01/2021
o Isolation des murs par l'extérieur	01/01/2021
o Isolation des toitures terrasses ou des toitures par l'extérieur	07/03/2024
o Isolation des planchers bas sur local non chauffé	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE MONTPELLIER
61 RUE JACQUES FOURROUX
2E ETAGE
34070 MONTPELLIER

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.